

INFORMATION PRESSE

Paris, le 02 mai 2021

Vaccination contre la Covid en France Au 02 mai 2021, plus de 22 400 000 injections ont été réalisées

1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 15 865 844 personnes ont reçu au moins une injection (soit 23,7 % de la population totale et 30,2 % de la population majeure) et 6 537 534 personnes ont reçu deux injections (soit 9,8 % de la population totale et 12,4 % de la population majeure)¹.

<i>Données provisoires</i>	Injections des dernières 24 heures	Cumul au mois de mai	Cumul total (depuis le 27 décembre 2020)
1^{ères} injections	93 136	240 701	15 865 844
2^{èmes} injections	37 723	125 692	6 537 534
Total	130 859	366 393	22 403 378

2. Quels sont les publics prioritaires ?

- Les personnes âgées de 55 ans et plus (dont les résidents en EHPAD et USLD, en résidences autonomie, en résidences services et autres lieux de vie spécialisé, ainsi qu'en établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation) – hors professionnels ci-dessous (~21,6 millions de personnes) ;
- Les professionnels de santé et intervenants d'établissements de santé ou médico-sociaux (~2,5 millions de personnes) ;
- Les pompiers et aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 18 à 54 ans inclus qui présentent des comorbidités (~4,0 millions de personnes) ;
- Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
- Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes) ;
- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre (~0,6 million de personnes) ;
- Les proches d'une personne immunodéprimée : à savoir les aidants, les conjoints et les personnes vivant sous le même toit (~0,3 million de personnes).

¹ Données provisoires en attente de consolidation

3. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) ou une infirmière pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Afin d'accompagner spécifiquement les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n'ayant pas encore pu prendre rendez-vous, différents dispositifs nationaux d'aller-vers sont désormais déployés :

- Une campagne d'appels sortants de l'Assurance maladie à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées ;
- Un numéro coupe-file dédié : depuis le 31/03, ce numéro est indiqué dans un SMS envoyé par l'Assurance maladie aux personnes de 75 ans et plus non vaccinées.

Par ailleurs, pour faciliter la vaccination de certains professionnels considérés comme plus exposés au virus, des créneaux dédiés pour les plus de 55 ans ont été ouverts dans plusieurs centres du territoire national.

Liste des professionnels de 55 ans et plus pouvant bénéficier de ces créneaux de vaccination dédiés

Sur déclaration de leur(s) comorbidité(s), les personnes âgées de 18 à 54 ans présentant une ou plusieurs comorbidités peuvent prendre rendez-vous en centre de vaccination selon les modalités habituelles déjà en vigueur pour les personnes âgées de plus de 50 ans présentant ces comorbidités, sans nécessité de présenter une prescription médicale.



La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS

(à partir de 18 ans)

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



Je suis un professionnel :

- De santé*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire

N.B :

- Certaines catégories de professionnels, âgés de 55 ans et plus, bénéficient de créneaux de vaccination dédiés. Retrouvez la liste complète et les modalités sur : solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



Mon âge

DE
18 À 54 ANS
INCLUS →

55 ANS
ET PLUS →



Avec quels vaccins ?

Pfizer-BioNTech ou Moderna

- ✓
- En centre de vaccination
- Dans mon établissement

**AstraZeneca
ou Janssen**

- ✓
- En centre de vaccination
- Dans mon établissement
- Chez mon médecin traitant
- Chez mon médecin du travail
- En pharmacie
- En cabinet infirmier

(sauf si une 1^{ère} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)

**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**

- ✓
- En centre de vaccination
- Au sein de mon établissement



version : samedi 24 avril 2021

 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca ou Janssen	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans	<i>Je ne suis pas concerné</i>		
18 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* → J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ • En centre de vaccination ✓ • En centre de vaccination • Sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé ou j'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • En centre de vaccination • Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ • Au sein de mon établissement • Chez mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne immunodéprimée, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée, sont éligibles à la vaccination. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.

